

#### **The 4 February 1881 Boufarik earthquake**

*A068<sup>1</sup>. 6 February 1881.* Hier soir, au moment précis où l'horloge de la place du gouvernement sonnait 11 h, la ville d'Alger était mise en émoi par un tremblement de terre d'une violence relative. Les oscillations d'abord faibles, s'accrochèrent progressivement pour se terminer par une secousse suffisamment vive pour réveiller les personnes déjà endormies. L'agitation sismique, comme dirait Bullard, a duré près de 10 s. Au théâtre, quelques personnes l'ont ressenti mais la majorité des spectateurs ne s'est pas doutée de ce qui se passait. Au café Bordeaux, les tables se sont mises à danser. Sur la place de Chartres, rue de la Lyre et sur les coteaux de Mustapha, les maisons ont eu une oscillation très accentuée. Cette secousse a été du reste isolée et aucun accident matériel n'en est résulté.

*A068, 8 February 1881 and A092, 7 and 8 february 1881.* Nous lisons dans le *Réveil*: 3 secousses successives de tremblements de terre ont été ressenties à Blida, le 4 février à 10h 45 du soir, aucun dégât à signaler.

*A184, Tuesday 8 February 1881.* Nouvelles algériennes. A Alger, le 4 février au soir, à onze heures, on a ressenti plusieurs secousses de tremblement de terre. Il n'y a eu aucun dégât.

*B042 (1881).* Trois secousses successives de tremblement de terre ont été ressenties, à Alger et à Blida, le 4 février, à 10 heures 45 minutes du soir. Il n'y a eu aucun dégât à signaler.

*B018, 5 February 1881.* Hier, 4 février vers 11 du soir, on a ressenti à Alger deux secousses assez légères mais bien distinctes à 2 secondes d'intervalles. Le même mouvement a été observé à Boufarik, des bouteilles ont été renversées et brisées dans les caves.

*B018 – Boufarik station of February 1881.* Tremblement de terre dans la nuit du 4 au 5 vers 11 h. bris de quelques bouteilles.

*C091. 1881.* Tremblement de terre dans la nuit du 4 au 5 février (pas de dégâts).

---

<sup>1</sup> The different ID numbers correspond to the references included in Table S1 of the article <http://dx.doi.org/10.1785/0220150092> or in the addendum of Table S1 ([http://naget.ictp.it/PUBLICATIONS/resources/Add\\_TableS1.pdf](http://naget.ictp.it/PUBLICATIONS/resources/Add_TableS1.pdf))